

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Frédérique Perler, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Delphine Klopfenstein Broggin, Jean Rossiaud, Isabelle Pasquier, Paloma Tschudi, Alessandra Oriolo, Marjorie de Chastonay, Katia Leonelli, François Lefort, Emmanuel Deonna, Pierre Bayenet, Helena Verissimo de Freitas, Léna Strasser, Thomas Wenger, Caroline Marti, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Bertrand Buchs

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Proposition de motion

pour une expérience pilote du revenu de base inconditionnel (RBI) à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les transformations du monde du travail dues aux nouvelles technologies des services et de la production, notamment l'intelligence artificielle, le big data, l'ubérisation, le self buying/checking, et leurs conséquences sur, d'un côté, la précarisation des revenus de l'activité lucrative et, de l'autre, la demande croissante de prestations sociales complémentaires ou de substitution ;
- le résultat encourageant dans le canton et la Ville de Genève de l'IN nationale « Pour un revenu de base inconditionnel » soumise au vote en 2016 ;
- les expériences pilotes de revenu de base inconditionnel menées notamment en Finlande, aux Pays-Bas ou au Canada ;
- les projets d'expérience pilote en étude dans les municipalités des Villes de Zurich et Lausanne en réponse à des postulats parlementaires ;
- le débat sur le RBI déjà ouvert dans de nombreux pays, notamment au Parlement européen, en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Inde ou au Mexique ;

- les différents soutiens exprimés à travers le monde, autant à gauche qu'à droite de l'échiquier politique (par exemple, Benoît Hamon ou Thomas Piketty en France), ou dans les milieux économiques et de la new tech, avec le soutien de personnalités comme Bill Gates, Mark Zuckerberg ou Elon Musk ;
- les compétences en grande partie cantonales du système de protection sociale dans le canton de Genève ;
- la nécessité de favoriser le développement d'activités qui soutiennent la transition écologique ;
- la possibilité pour le canton de Genève de s'afficher sur la durée en tant qu'Etat capable de saisir les enjeux et conséquences de la révolution en cours et d'y apporter une réponse socioéconomique,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place une expérience pilote de RBI dans le canton de Genève, d'une durée minimum de cinq ans et sur un échantillon suffisamment large et représentatif, avec la perspective de l'introduction à terme du RBI en Suisse ;
- à associer dans la définition du cadre et des paramètres de l'expérience pilote, ainsi que dans son suivi, l'Université de Genève et l'association BIEN Suisse (Basic Income Earth Network)¹ dans une approche pluridisciplinaire ;
- à rendre publiques les premières évaluations du projet dès la troisième année afin d'évaluer les apports d'un tel système sur les bénéficiaires mais aussi sur la société dans son ensemble.

¹ <https://www.bien.ch/fr>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le revenu de base inconditionnel (RBI)

Le RBI (appelé autrement revenu universel, allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social) consiste à assurer à l'ensemble de la population un revenu mensuel alloué sans condition, au niveau individuel, et suffisant pour permettre une vie digne et l'intégration sociale. Il s'agit d'une réforme du système social qui consiste à redistribuer autrement une part de la richesse produite dans un Etat à l'ensemble de sa population.

Le RBI est versé à chacun.e sans besoin de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie. Il est touché de la naissance à la mort, quelle que soit la situation personnelle : riche ou pauvre, en emploi ou non, en bonne santé ou non, et quels que soient le nombre et les revenus des personnes qui composent le foyer.

Le RBI permet la couverture des besoins fondamentaux : nourriture, logement, assurance-maladie, habillement, utilisation des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs qui dépassent une existence simple, il reste nécessaire d'exercer une activité lucrative ou de trouver d'autres sources de revenus.

Parce qu'il remplace les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle unique de sécurité fondamental, le RBI est un nouveau contrat social. Il libère de l'assistanat, stimule la responsabilité individuelle et représente un véritable tremplin vers l'activité. Le RBI permet de conjuguer sécurité et liberté d'entreprendre.

Le RBI remplace la part des prestations ou assurances sociales qui a pour objectif d'assurer une vie digne à chaque personne. Par contre, afin de conserver la qualité de notre système social, la part des prestations qui dépasse actuellement le montant du RBI et l'accompagnement social personnalisé doivent être maintenus pour les cas qui l'exigent.

Le RBI a fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expériences au niveau international. Des expériences réalisées notamment en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada, en Inde et en Namibie ont montré que le RBI augmente la sécurité, l'autonomie et la santé des bénéficiaires. On a par ailleurs observé

une diminution de la criminalité, notamment dans l'expérience en Namibie². Et le RBI ne s'est jamais révélé jouer le rôle d'une prime à la paresse, il a même plutôt stimulé l'esprit d'entreprise.

Le financement du RBI est réalisable, parce qu'il n'implique pas de dépense supplémentaire de l'Etat, il s'agit simplement d'une façon différente de redistribuer la richesse produite pour qu'elle profite davantage à l'économie réelle. Il sera même plus efficient économiquement que le système actuel des assurances sociales, puisqu'il le simplifiera grandement, ce dernier étant soumis à des modifications permanentes dans les conditions d'octroi et à d'innombrables chevauchements entre les différentes assurances. Comme le RBI remplacera une partie significative de nos assurances sociales, la simplification du système entraînera une économie substantielle des coûts.

Deux modèles de financement sont privilégiés par le réseau suisse du RBI (bien.ch) : un prélèvement direct au niveau de la valeur ajoutée des entreprises, modèle du Prof. Martino Rossi – économiste et ancien directeur de la division de l'action sociale et de la famille à Lugano³ –, et/ou l'introduction d'une microtaxe sur toutes les transactions électroniques, modèle notamment soutenu par le Prof. Marc Chesney – directeur de l'Institut banque et finance de l'Université de Zurich.

Quel que soit le modèle choisi, il est important que la charge de financement soit répartie proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales, ceci afin d'éviter tout effet de seuil de revenu et de maintenir l'attractivité économique de l'insertion professionnelle⁴.

Pourquoi un RBI ?

En Suisse, pratiquement chaque personne reçoit déjà au moins un montant suffisant pour mener une vie digne, par son travail, de la part de sa famille, de rentes ou de prestations sociales. La nouveauté avec le RBI n'est donc pas le revenu, mais son incondicionalité. Cumulable avec tout autre revenu, le RBI n'induit pas l'effet de seuil caractéristique de l'aide sociale qui démotive à retrouver un emploi, faute de perspective de gains réels. L'insertion sociale, la mobilité professionnelle, la formation tout au long de la vie sont favorisées

² https://www.huffpost.com/entry/universal-basic-income-wi_b_8354072

³ <https://bien.ch/fr/story/revenu-de-base/modele-de-financement-van-martino-rossi>

⁴ <https://bien.ch/fr/page/revenu-de-base-inconditionnel-lessentiel>

grâce à l'attractivité du gain effectif que représente tout autre revenu ajouté au RBI et à la nouvelle responsabilité individuelle.

La nécessité du RBI est en voie de s'imposer dans nos sociétés dont la productivité est croissante et le besoin en main-d'œuvre en régression. Le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail au détriment des demandeurs d'emploi entraîne une pression à la baisse des revenus obtenus par l'activité lucrative. Dans ce contexte, l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Pour augmenter l'attractivité économique du travail, des voix s'élèvent afin de réclamer une diminution des prestations sociales, considérées comme trop généreuses et donc trop onéreuses. Mais le problème est mal posé : ce n'est pas le montant des prestations sociales individuelles qui augmente, ce sont les revenus du travail qui diminuent. Ainsi, durcir l'accès aux prestations sociales ou les réduire ne peut qu'aboutir aux résultats observés dans les pays où ces options sont choisies : une paupérisation de la population et une augmentation des conflits sociaux et de l'extrémisme.

L'aide sociale a été conçue pour venir en aide à une minorité de la population qui ne parvient pas à subvenir à ses besoins dans une société de quasi-plein-emploi. Aujourd'hui, le monde a changé : de nombreuses personnes, même très qualifiées, sont contraintes de solliciter l'aide sociale alors qu'elles n'ont en réalité pas d'autre problème qu'un revenu insuffisant pour vivre. Il est à la fois absurde, culpabilisant et coûteux de leur imposer un suivi social superflu.

Une proportion importante de la population en Suisse renonce aux diverses prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit, notamment parce qu'elle ressent de la honte à demander une telle aide ou en raison de la complexité des procédures pour y accéder. Le revenu de base résout ce problème, puisqu'il octroie automatiquement à l'ensemble de la population les moyens financiers minimaux pour mener une vie digne.

Le RBI apporte aussi une solution pratique et une stabilité de revenu aux personnes ayant des activités intermittentes ou multiples : travailleurs indépendants, petits artisans, artistes, sportifs, etc. Il soutient aussi les études ainsi que les formations de base et continues, de plus en plus nécessaires pour rester en phase avec l'évolution constante du marché du travail. Et parce qu'il est alloué au niveau individuel, le RBI favorise les ménages de plusieurs personnes et les proches aidants (care). Il permet enfin de simplifier et de flexibiliser le système de retraite.

Le RBI est également un instrument performant permettant de réaliser l'égalité de genre. D'un côté, le RBI facilitera le choix des hommes de travailler à temps partiel et permettra ainsi de répartir de façon plus équitable

les tâches au sein du couple. De l'autre, l'autonomisation des femmes passe par une plus grande indépendance financière. En assurant à toutes et tous la garantie d'un revenu de base, le RBI participera à l'émancipation de nombreuses femmes et surtout réduira leur soumission à un conjoint violent, un patron harceleur ou même à la prostitution contrainte.

En outre, ce sont avant tout les femmes qui travaillent à temps partiel et assument l'essentiel des tâches non rémunérées. Un revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail indispensable au bon fonctionnement de la société et au maintien du lien social. En garantissant l'autonomie économique à chacune et chacun, sans distinction, le RBI permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir de décision au sein du ménage et, donc, d'atteindre l'égalité.

Enfin, dans le contexte tendu de l'urgence climatique, le RBI fait partie des réponses pour orienter les sociétés vers un train de vie durable, afin de ne pas dépasser les 2 °C de réchauffement global. En invitant à diminuer notre temps de travail et à découvrir les occupations peu ou non rémunérées qui contribuent à notre épanouissement, le RBI pousse sur la voie de « la sobriété heureuse ». Il est donc à prévoir que le RBI puisse entraîner une diminution générale de la consommation et nous rapprocher de la transition vers des modes de vie plus compatibles avec la finitude des ressources dont dispose notre planète. Il permettra également à ceux qui le souhaitent de se consacrer librement à des activités favorisant cette transition.

En libérant l'individu de la nécessité de vendre sa force de travail, le revenu de base lui offre le libre choix de son activité, rémunérée ou non, et contribue ainsi à son épanouissement personnel. Il permet de diminuer le risque des maladies psychologiques liées à l'environnement professionnel et de promouvoir un mode de vie plus sain. L'entraide, la solidarité, le travail associatif et l'engagement citoyen, désormais mieux valorisés, seront appelés à prendre de l'essor. Le RBI donne accès à une société plus humaine, en quelque sorte.

Une expérience pilote dans le canton de Genève

Comme tous les projets d'avant-garde, le RBI ne pourra convaincre qu'à la condition que des initiatives locales ouvrent la voie, démontrent qu'il est réalisable et que les craintes relatives à ses effets pervers supposés sont infondées. Avec cette motion, nous demandons que le canton de Genève lance une expérience pilote sur son territoire, à l'instar de celles réalisées dans d'autres pays, adaptée à l'organisation de la protection sociale en Suisse et dans notre canton.

Cette expérience ne prétend pas mettre en œuvre un RBI intégral, mais elle permettra à tout le moins de vérifier certains des postulats centraux du RBI. Par exemple, que le RBI n'inspire pas les personnes à devenir inactives, mais au contraire, plus autonomes et plus actives dans la recherche d'un emploi salarié, dans la création d'une entreprise ou dans l'exercice d'une activité socialement utile.

De plus, une telle expérience requiert la mise au point d'une méthodologie permettant de comparer les résultats d'un régime inconditionnel et sans contrôle à ceux du régime actuel. A l'aune des autres expériences internationales, l'Etat devra faire appel aux ressources de l'Université de Genève, qui pourrait faire de ce projet un axe de recherche en sciences sociales, ainsi qu'à celles de l'association BIEN Suisse et à ses larges connaissances sur la thématique.

Les résultats ne devraient pas être mesurés sur le seul plan de l'emploi, mais aussi en termes de santé, d'autonomie, d'intégration sociale, d'égalité et de participation civique. Cela suppose des échanges d'informations avec d'autres acteurs à l'instar des universités, des associations et des collectivités publiques qui ont déjà exploré ces questions.

Enfin, pour que les résultats de l'expérience pilote soient probants, il conviendra d'éviter de cibler uniquement des personnes recevant des prestations sociales et de prendre en considération un échantillon suffisamment diversifié de l'ensemble de la population. L'ampleur de l'échantillon est à fixer en fonction des paramètres destinés à être évalués, mais sera suffisamment large pour être représentatif. L'expérience devrait être réservée à des personnes résidant dans le canton depuis plus de cinq ans et durer au moins cinq ans pour avoir une portée significative.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à réserver un très bon accueil à cette proposition de motion.